

République Française  
Département de la Creuse  
Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

2018/07/07

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 26 juillet 2018 - Délibération n° 2018/07/07

**Objet : PROPOSITION DE DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 26 juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 19 juillet 2018, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

MM. PACAUD – SARTY – ESCOUBEYROU – JOUHAUD – RIGAUD – CHAPUT – LALANDE – DESLOGES – AUBERT – PARAYRE – DUGAY – MARTINEZ – TRUNDE – BUSSIERE – RABETEAU – LUMY – SCAFONE – LAINE – GRENOUILLET – LAGRANGE – PAMIES – GAUDY – PICOURET – TRUFFINET – RICARD – DOUMY et Mmes LAURENT – JOUANNETAUD – SUCHAUD – DUMEYNIÉ – BATTUT – POITOU et LAPORTE.

**Etaient excusés :** MM. JUILLET – CHAUSSECOURTE – SIMON-CHAUTEMPS – GIRON – FASSOT – GAUCHI – CHAUSSADE – TOUZET – CALOMINE – CATINAUD – DERIEUX – COUSSEIROUX ET MMES SPRINGER – CAPS – LAGRAVE – POUGET-CHAUVAT – COLON – DESSEAUVE – HYLAIRES – BERNARD – DEFEMME ET PATAUD.

**Pouvoirs :**

1. M. SIMON-CHAUTEMPS donne pouvoir à M. BUSSIERE
2. Mme SPRINGER donne pouvoir à Mme JOUANNETAUD
3. Mme CAPS donne pouvoir à M. LALANDE
4. Mme LAGRAVE donne pouvoir à Mme CHAPUT
5. M. GAUCHI donne pouvoir à M. GAUDY
6. M. DERIEUX donne pouvoir à Mme LAPORTE
7. Mme DEFEMME donne pouvoir à Mme SUCHAUD

**Suppléances :** Mme POITOU remplace M. TOUZET – M. PICOURET remplace M. COUSSEIROUX – M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

**Secrétaire de séance :** M. Guy DESLOGES

Scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
64	33	40			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
40	..	-	-	-	-

La Vice-Présidente en charge des finances propose de voter une décision modificative n° 1 au budget principal au titre du budget 2018.

Cette décision modificative comporte :

- des ajustements d'imputation en dépenses et en recettes qui ne présentent d'incidences financières :
  - Transfert du solde de la phase 1 DORSAL sur l'autorisation de programme n°8
  - Modification de l'imputation pour la part du FNGIR
  
- des ajustements de crédits en dépenses et en recettes :
  - Prise en compte du portage des emprunts du SIVOM liés au bâtiment administratif
  - Ajustement des dotations de l'Etat et du FPIC au vu des notifications (+ 42 839 €)
  - Non réalisation des travaux de collecte des eaux pluviales ZI La Chassagne
  - Rétablissement de crédits suite à des erreurs de saisie (pack cadastre, commissaire enquêteur pour le PLU de Bourgneuf)
  - Dépenses nouvelles (minibus d'occasion, mise en place des astreintes pour 4 mois en 2018, subventions AEL, APE, formation qualification BAFA, remboursement de cautions, 1 dossier aide assainissement non collectif)
  - Prise en compte d'un complément d'excédent de fonctionnement reporté de 4,10 € suite à la passation d'une écriture de régularisation par le comptable publique non prise en compte au budget primitif.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les ajustements selon le tableau ci-dessous :

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Imputation budgétaire		Objet	Projet Dépenses	Projet Recettes
opération	chapitre			
001	16	Remboursement caution suite départ locataire local Tournyol	300,00 €	
001	16	Remboursement caution suite départ locataire logement	420,00 €	
001	16	Capital des emprunts bâtiments SIVOM	12 675,78 €	
002	204	Solde Axe 1 DORSAL	-40 805,00 €	
008	204	Solde Axe 1 DORSAL	40 805,00 €	
002	20	Commissaire enquêteur PLU Bourgneuf	5 405,74 €	
002	21	Acquisition d'un minibus	6 000,00 €	
002	21	Non réalisation des travaux de collecte des eaux pluviales ZI La Chassagne	-13 367,00 €	
	021	Virement de la section de fonctionnement		11 434,52 €
			11 434,52 €	11 434,52 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Imputation budgétaire		Objet	Projet Dépenses	Projet Recettes
opération	chapitre			
	023	Virement à la section d'investissement	11 434,52 €	
	70	Remboursement des emprunts (K+I) par les communes		16 020,45 €
	70	Remboursement de 50% des intérêts des emprunts SIVOM par les OM		3 927,44 €
	73	Fiscalité perçue (part FNGIR)		-864 466,00 €
	73	Fiscalité perçue (part FNGIR)		864 466,00 €
	73	FPIC		-13 059,00 €
	74	Dotation d'intercommunalité		46 312,00 €
	74	Dotation de compensation		9 586,00 €
	002	Complément excédent de fonctionnement reporté		4,10 €
	011	Formations agents	1 090,00 €	
	011	Périscolaire (APE)	2 264,00 €	
	011	Pack Cadastre	12 528,00 €	
	012	Mise en place d'astreintes (4 mois en 2018 yc déplacements)	3 000,00 €	
	65	Subventions AEL	11 400,00 €	
	66	Intérêts des emprunts bâtiments SIVOM	7 854,88 €	
	67	Subvention habitat assainissement ex CIATE	3 510,00 €	
	022	Dépenses imprévues (pour équilibre section)	9 709,59 €	
			62 790,99 €	62 790,99 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve la décision modificative n°1 au budget principal 2018 conformément aux ajustements présentés ci-avant.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,  
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Sylvain GAUDY.

